AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

214C0169
FR0004025062-FS0074

29 janvier 2014

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

SOITEC

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 23 janvier 2014, complété par un courrier reçu le 28 janvier 2013, la Caisse des dépôts et consignations (CDC) (56 rue de Lille, 75007 Paris) a déclaré avoir franchi indirectement en hausse, le 17 janvier 2014, par l'intermédiaire de Bpifrance Participations SA, société dont elle détient le contrôle au travers de la société BPI Groupe SA[1] et de CDC EVM qu'elle contrôle, le seuil de 15% des droits de vote de la société SOITEC et détenir, indirectement, par l'intermédiaire de Bpifrance Participations SA et CDC EVM, 23 625 698 actions SOITEC représentant 35 753 050 droits de vote, soit 13,70% du capital et 18,10% des droits de vote de cette société[2], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Bpifrance Participations SA	16 978 294	9,84	29 105 646	14,73
CDC EVM	6 647 404	3,85	6 647 404	3,36
Total CDC	**23 625 698**	**13,70**	**35 753 050**	**18,10**

Ce franchissement de seuil résulte d'une attribution de vote double au profit de la société Bpifrance Participations.

[1] BPI Groupe SA est contrôlée conjointement à 50% par la Caisse des dépôts et consignations et à 50% par l'EPIC BPI Groupe.
[2] Sur la base d'un capital composé de 172 492 295 actions représentant 197 519 475 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.